

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE L'HERAULT

~~~~~  
**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du 18 février 2008**  
~~~~~

**PARC D'ACTIVITES ECONOMIQUES DES GARRIGUES, ANIANE - ECHANGE EN
PAIEMENT DE LA PARCELLE AY 129 POUR LE LOT 16**

N° 3-3 du bordereau - Rapport page 16

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 18 février 2008, salle du Conseil de la Communauté de communes à GIGNAC, sous la présidence de Monsieur Louis VILLARET, Président de la Communauté de communes

Etaient présents ou représentés : **Etaient Présents** : M. VILLARET Louis - M. DIAZ Manuel - M. JOVER Jean-Marcel - M. ASENSI Raphaël - M. DONNADIEU Jacques - M. MANEIRO Charles - Mme MARTIN Françoise - M. ANDRIEUX Jacques - M. CARCELLER Claude - Mme BARRAL Hélène - M. BELLOC Jean-Paul - M. CADILHAC Jean-François - M. CALAS Alain - Mme FOURNEL Michèle - M. GASTAN François - Mme GERBAL Renée - M. GHIBAUT Jean-Pierre - Mme GUERRE Nicole - M. PALOC Eric - M. PONCE Jean-Claude - M. ROQUAIN Jean-Michel - M. SANCHEZ Norbert - M. SIDERIS André - M. TOURET Jean-Louis - M. YVANEZ André - M. FORGUE Jean-Marie - M. ALVERGNE Régis - M. BERTOLINI Jean-Pierre
M. ASTIE Michel donne procuration à M. GHIBAUT Jean-Pierre

Absents ou excusés : **Absents ou excusés** : M. LAURIAC Gérard - M. AGOSTINI Jean-André - M. ARNAL Richard - M. CABELLO Gérard - M. DEJEAN Maurice - M. DELFAU Gérard - M. GOMEZ René - M. LASSALVY Christian - M. MATEU Gabriel - M. POUJOL Robert - M. REQUIRAND Daniel - M. RUIZ Jean-François - Mme VIVIEN Isabelle - M. NOUGAREDE Elie - M. PIERRUGUES Georges - M. SALASC Philippe

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants,

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur,

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,

Sur le rapport du Président,

Vu les crédits votés au Budget Primitif 2008 pour la création du Parc d'Activités économiques des Garrigues, à Aniane

Vu la délibération du conseil communautaire du 24 janvier 2005 qui a voté favorablement pour la création du Parc d'activités économiques des Garrigues, à Aniane, sous forme de zone d'aménagement concerté.

Vu les précédentes acquisitions foncières réalisées par la Communauté de communes sur le futur Parc d'activités, sur la base de 16 €/m²

Considérant que la SCI Camille, dont M et Mme Stiennon sont les représentants, est propriétaire de la parcelle AY 129, d'une superficie de 2660 m², située sur le périmètre de la ZAC ;

Considérant que dans le cadre de l'aménagement du Parc d'activités, la Communauté de communes a la nécessité d'acheter une bande de terre de 216 m² sur cette parcelle, afin de réaliser les travaux d'élargissement de la voirie actuelle

Considérant que M et Mme Stiennon ont un projet économique sur le Parc d'activités des Garrigues et qu'ils seraient intéressés pour devenir propriétaires du lot 16, d'une superficie de 1 106 m², indiqué sur le plan ci-joint.

Sur proposition de Monsieur Raphaël ASENSI, Vice-président de la Communauté de communes,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le quorum étant atteint,

DECIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés

- **d'approuver** l'acquisition par la Communauté de communes d'une bande de 216 m² sur la parcelle AY 129
- **d'approuver** la mise en place d'un échange entre la parcelle AY 129 et le lot 16 du Parc d'activités économiques des Garrigues à Aniane
- **de payer** un complément de prix forfaitaire à la SCI CAMILLE de 24 864 €
- **d'autoriser** le Président à signer l'ensemble des pièces afférentes à ce dossier

La présente dépense à la charge de la Communauté de communes sera imputée au chapitre 11 article 6015 du budget annxe ZAE les Garrigues à Aniane 2008

Transmission au Représentant de l'Etat
N° 2008-14 le 20 février 2008

Publication le 21 février 2008

Notification le

DELIBERATION CERTIFIEE EXECUTOIRE

Gignac, le 21 février 2008

Le Président de la Communauté de communes,

Signé : Louis VILLARET

Le Président de la Communauté de communes

Louis VILLARET